

Paris, le 19 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MON JOB, MON LOGEMENT ! UNE AIDE DE 1 000 € POUR L'INSTALLATION DES ACTIFS

Pour accompagner les actifs, en particulier ceux qui entrent sur le marché du travail et ceux qui renouent avec l'emploi, Action Logement délivre à partir du 19 juillet une nouvelle aide, « Mon Job, Mon Logement ! » d'un montant forfaitaire de 1 000 €. Elle a pour objectif de contribuer à leur permettre de trouver un logement. Le groupe paritaire entend ainsi soutenir les salariés et en particulier les plus jeunes, souvent confrontés à des difficultés financières pour accéder à un domicile près de leur emploi

Un dispositif pour ceux qui entrent dans l'emploi

- Il concerne les salariés de moins de 25 ans travaillant dans des entreprises privées ou agricoles.
- Ils doivent avoir un revenu compris entre 30 et 100 % du SMIC.
- Ils doivent avoir signé leur contrat de travail depuis moins de 6 mois.
- Ils doivent disposer d'un bail depuis moins de 3 mois.

Un dispositif qui s'applique aussi à ceux qui renouent avec l'emploi ou changent d'emploi

- Pour les salariés, sans condition d'âge, qui démarrent une activité (premier emploi ou alternance ou reprise d'un emploi après une période de chômage) et dont le revenu est inférieur à 1,5 SMIC. Ils doivent disposer d'un bail depuis moins de 3 mois.
- Pour les salariés des entreprises en formation et dont le revenu est inférieur à 1,5 SMIC. Ils doivent disposer d'un bail depuis moins de 3 mois.

Un dispositif qui soutient ceux qui se rapprochent de leur lieu de travail

- Pour les salariés qui en déménageant se rapprochent de leur lieu de travail et réduisent leur temps de trajet en voiture à moins de 30 minutes ou utilisent dorénavant les transports en commun et dont le revenu est inférieur à 1,5 SMIC. Ils doivent disposer d'un bail depuis moins de 3 mois.

Pour bénéficier de l'aide, rendez-vous sur actionlogement.fr

L'aide « Mon job, Mon Logement » a été proposée dans le cadre du plan de reprise, présenté en février dernier pour soutenir la relance économique et renforcer l'accompagnement des salariés fragilisés par la crise. Elle est une réponse forte aux enjeux actuels et s'inscrit avec détermination dans la mission d'utilité sociale du groupe.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://www.instagram.com/ActionLogement)



➔ [Découvrez le rapport d'activité 2020 du groupe Action Logement](#)

CONTACTS PRESSE

Sophie BENARD : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck THIEBAUX : 06 73 76 74 98 / franckthieboux@ft-consulting.net